

Notice

CPF DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

Salariés en Contrat à Durée Déterminée (CDD)

Vous souhaitez bénéficier d'un CPF de Transition Professionnelle, voici le cheminement d'une demande de financement :

Accédez à votre Espace personnel

- Créez votre compte et connectez-vous à votre Espace personnel afin de bénéficier de nos services sur www.fongecif-idf.fr

Avant le dépôt du dossier

- Demandez un formulaire de demande de financement de CPF de Transition Professionnelle CDD au Fongecif Île-de-France.
- **En cours de CDD uniquement** : demandez une autorisation d'absence à votre employeur par écrit, si tout ou partie de la formation se déroule durant la période du contrat. Demandez le dossier CPF de Transition Professionnelle CDI et faites remplir les pages 12 à 16 par votre employeur.

REMPHIR LE FORMULAIRE

ÉTAPE 1

Pages 4 à 10
à faire remplir par l'organisme de formation (descriptif + positionnement préalable)



ÉTAPE 2

Pages 1 à 3
à remplir vous-même

Au plus tard 2 mois avant la date de début de la formation

- Dépôt du dossier complet au Fongecif Île-de-France
- Enregistrement >>> Numéro de dossier >>> Accusé de réception
- Étude de la demande par un conseiller en ingénierie financière.

Avant la date de début de la formation

- Présentation anonyme de la demande de financement à une Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale.

DÉCISION DE LA COMMISSION PARITAIRE

Acceptation	Refus	Complément d'information demandé	Proposition de réorientation
<p>✓ Message envoyé par mail et/ou sms</p> <p>✓ Accord et convention d'engagement à télécharger sur votre Espace personnel*</p> <p>✓ Retour de la convention d'engagement signée</p> <p>✓ Départ en formation</p>	<p>✓ Message envoyé par mail et/ou sms</p> <p>✓ Avis motivé de refus disponible sur votre Espace personnel*</p>	<p>✓</p>	<p>✓</p>
		<p>✓ Entretien avec un conseiller par téléphone ou en face-à-face</p> <p>✓ Seconde présentation de votre dossier à la CPIR</p>	

* Connectez-vous à votre Espace personnel sur www.fongecif-idf.fr

Vous trouverez ci-joint un dossier de demande de financement qui permet à la Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale (CPIR) :

- d'apprécier votre projet de formation ;
- de décider éventuellement de vous proposer une prise en charge partielle ou totale de votre rémunération et de vos frais de formation.

Important

Certaines conditions sont à remplir impérativement.

Au cours des 5 dernières années, vous devez justifier à compter de la date de début de formation :

- de votre qualité de salarié pendant 24 mois consécutifs ou non sous contrat de droit privé,
- dont 4 mois consécutifs ou non sous CDD, dans le secteur privé, au cours des 12 derniers mois.

N'est pas pris en compte dans les 4 mois : le CUI-CAE, un contrat d'apprentissage, un contrat de professionnalisation, un contrat conclu avec un jeune au cours de son cursus scolaire ou universitaire, un CDD se poursuivant en CDI.

Attention : vous devez être en CDD lors du dépôt du dossier et votre formation doit débuter dans les **6 mois** après la fin du dernier CDD. La demande de financement peut être déposée avant la fin de votre CDD, dès lors que vous pouvez justifier à la date de dépôt de dossier de 4 mois de CDD (voir ci-dessus).

Pour la constitution de votre dossier

(ordre à respecter)

- 1** Prendre contact avec l'organisme de formation et lui faire remplir les pages 4 à 10. Vous êtes libre de choisir l'organisme et le stage qui vous conviennent le mieux.
 - **Assurez-vous que l'organisme de formation :**
 - possède un numéro de déclaration d'activité valide ou en cours de validation,
 - est «référençable dans Datadock» (voir notre catalogue de référence sur www.fongecif-idf.fr ou nous contacter au 01 44 10 58 58),
 - a réalisé avec vous un positionnement préalable à la formation,
 - **Assurez-vous que la formation est certifiante et sanctionnée par :**
 - une certification enregistrée au RNCP,
 - l'acquisition d'un bloc de compétences (article L.6113-1),
 - une certification enregistrée au répertoire spécifique (ex : inventaire).

- 2** Remplir complètement les pages 1 à 4 qui vous concernent ainsi qu'une lettre de motivation. En vous aidant de la fiche outil présente avec cette notice, vous devez développer votre motivation et votre projet dans une lettre jointe au dossier et **l'argumenter le plus possible** (projet professionnel ou personnel, métier actuel, raisons du choix de la formation,...).

3 Important

- Pour les CDD en contrat : vérifier les éléments déclarés par l'employeur dans le dossier de demandes de financement CPF-TP CDI (pages 12 à 16) et l'organisme (dates, éléments de salaire,...).
- Pour les autres CDD : vérifier les éléments déclarés par l'organisme de formation.

4 Au plus tard 2 mois avant la date de début de la formation :

Adresser au Fongecif Île-de-France le formulaire renseigné et signé par les deux parties. Il doit être complet et comporter l'ensemble des documents demandés.

Bien préparer toutes les pièces demandées pour le dossier, notamment :

- l'attestation de points mobilisables sur le compte professionnel de prévention : pour accéder à vos informations, consulter moncompteactivite.gouv.fr,
- la confirmation de co-financements : notamment vous même, Pôle emploi, l'Etat, les Régions, les opérateurs de compétences, l'Agefiph,
- l'attestation sur l'honneur relative à l'absence de dépôt simultané d'une demande de financement d'un CPF de Transition Professionnelle auprès d'une autre Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale. Attestation à fournir lors du dépôt de votre dossier, écrite par vous même.



Un dossier incomplet ou parvenu hors délai ne pourra pas être instruit. Il vous sera retourné. Nous vous invitons à faire une copie du dossier rempli ainsi que des pièces jointes afin d'en conserver un exemplaire.

Et après ?

Votre demande sera enregistrée. Un numéro de dossier vous sera communiqué par un accusé de réception. **Il sera impératif de rappeler ce numéro lors de tout contact ultérieur** avec le Fongecif Île-de-France.

Votre projet sera ensuite étudié par un conseiller en ingénierie financière qui le présentera de façon anonyme à une **Commission Paritaire Interprofessionnelle composée de représentants d'employeurs et de salariés**. Les commissions se réunissent environ une fois par mois.

Réponse de la CPIR

La réponse à votre demande de prise en charge vous sera communiquée en vous connectant à votre **Espace personnel** sur www.fongecif-idf.fr, après avoir reçu **un mail et/ou sms**. Dans la mesure du possible, elle devrait vous parvenir environ un mois avant la date de début de formation. Ce peut être une acceptation ou un refus motivé. La CPIR peut également surseoir à sa décision dans l'attente d'un complément d'information sur votre projet (motivation, organisme de formation,...) et, éventuellement, vous proposer une réorientation.

POUR FACILITER VOS DÉMARCHES :

- > **Téléphonez au 01 44 10 58 58**
du lundi au vendredi de 9 h à 18 h
- > **Rendez-vous dans notre espace conseil**
Place Johann Strauss (Paris X^e)
Horaires : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 18 h,
jeudi de 12 h à 18 h
- > **Adresse postale**
2 ter, boulevard Saint-Martin - 75498 Paris Cedex 10
- > **Connectez-vous sur www.fongecif-idf.fr**

